



Encadrement technique SS4 Recyclage



Domaine : Amiante

Objectif de la formation

Mettre à jour les connaissances et compétences des encadrants techniques à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Pré-requis

Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans. Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

Moyen pédagogique

Apports théoriques, diaporamas.

Études de cas pratiques.

Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Programme

Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions

Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions

Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions

Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention

S'approprier la démarche de prévention des risques

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention

Consulter et mobiliser tous les acteurs

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques

Appliquer les principes de la ventilation

Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations

Organiser la gestion des situations d'urgence

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en œuvre

Évaluation des acquis de formation

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire.

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

Public concerné :

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Durée :

Durée : 1 jour (7 heures).

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

Fiche descriptive suivant document de référence du dispositif de formation amiante sous-section 4 – V1.5-2016 de l'INRS

Contact : 02.35.67.31.55

contact@sfi-formations.fr